

Pour toute demande de documentation et toute information relative à la performance énergétique des bâtiments, vous pouvez consulter le site portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>

**1. Coordonnées des intervenants****1.1. Déclarant(s)****Déclarant 1**

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Maisons Baijot

Forme Juridique SPRL

légalement représentée par :

Mr Nom Marle Prénom Arthur

Fonction Gérant

Rue Rue de Malvoisin Numéro 38 Boite

Code Postal 5575 Localité Patignies Pays Belgique

Téléphone 061/58.89.24 Fax

Courriel info@maisonsbaijot.be

**Déclarant pour :** Habitation 27, Habitation 29A, Habitation 29

## 1.2. Responsable PEB

Cette personne est la même que celle renseignée comme Responsable PEB dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Numéro d'agrément PEB-00494

Dénomination Energy Safety

Forme Juridique SRL

légalement représentée par :

Mr Nom Burnon Prénom Samuel

Fonction Gérant

Rue Hemroulle Numéro 245 Boite

Code Postal 6600 Localité Bastogne Pays Belgique

Téléphone 061/26.67.09 Fax

Courriel samuel.burnon@energyLux.eu

## 1.3. Architecte

Vous êtes : Personne physique

Mr Nom Delarbre Prénom Frédéric

Rue Rue Salm Numéro 20 Boite

Code Postal 4140 Localité Sprimont Pays Belgique

Téléphone 0495/49 95 48 Fax

Courriel fredericdelarbre@hotmail.com

## 1.4. Auteur d'étude de faisabilité

Le responsable PEB renseigné ci-dessus assure également la mission d'auteur d'étude de faisabilité.

## 2. Description du projet

### 2.1. Localisation des travaux

Rue \_\_\_\_\_ Nichet \_\_\_\_\_ Numéro 29A Boite \_\_\_\_\_  
 Code Postal 5570 Localité Dion Pays Belgique  
 Références cadastrales Div 5, Sect A, N° 1236x8

### 2.2. Nature du projet et exigences applicables

#### Nature du projet

Nom du bâtiment Maison 29A  
 Période du permis Du 11/03/2021 au 31/12/2025  
 Nature des travaux Bâtiment construit ou reconstruit

| Bâtiment   | Nom de l'unité                    | Destination de l'unité PEB             | Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes |        |         |         |                |       |        |
|------------|-----------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|---------|----------------|-------|--------|
|            |                                   |                                        | U/R                                                                                                   | K ≤ 35 | Ew ≤ 45 | Es ≤ 85 | Ventil         | Surch | Electr |
| Maison 29A | <b>Habitation</b><br>Certificat : | Résidentielle<br>(logement individuel) | ✓                                                                                                     | ✓      | ✓       | ✓       | ✓ <sup>1</sup> | ✓     | -      |
|            |                                   |                                        |                                                                                                       |        |         |         |                |       |        |

## 2.3 Etude de faisabilité technique, environnementale et économique

L'étude de faisabilité a été réalisée via l'outil EF développé par la DGO4 : Oui \_\_\_\_\_

| Technique               | Etudiée ?                           | Intégrable ?                        | CO2 [kg/an] | Ep éco [kWh/an] | TR [an]  | Retenue ?                |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------|-----------------|----------|--------------------------|
| Solaire photovoltaïque  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 1.198,50    | 10.816,80       | 7.0      | <input type="checkbox"/> |
| Solaire thermique       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 360,50      | 1.980,60        | > 20 ans | <input type="checkbox"/> |
| Pompe à chaleur Air-    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 1.148,90    | -321,80         | > 20 ans | <input type="checkbox"/> |
| Pompe à chaleur Sol-    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 1.316,10    | 1.187,60        | > 20 ans | <input type="checkbox"/> |
| Pompe à chaleur Air-Air | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | -           | -               | -        | -                        |
| Biomasse - Chaudière à  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | -           | -               | -        | -                        |
| Biomasse - Poêle à      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | -           | -               | -        | -                        |
| Réseaux de chaleur      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | -           | -               | -        | -                        |
| Cogénération HR         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | -           | -               | -        | -                        |

Descriptif des techniques et des dispositifs envisagés en fonction des recommandations formulées dans l'étude de faisabilité :

Une installation photovoltaïque semble intéressante, elle peut être couple avec une PAC.

Pièce justificative : ? \_\_\_\_\_

**3. Liste des documents à joindre**☐ **Le rapport PEB**

qui reprend au minimum :

- le descriptif des mesures à mettre en oeuvre qui démontre que le projet pourra répondre aux exigences PEB ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

☒ **Le rapport de l'étude de faisabilité technique, environnementale et économique**

qui reprend au minimum :

- la présentation des besoins énergétiques à satisfaire et les consommations d'énergie ;
- l'estimation du calcul de dimensionnement technique et les grandeurs de référence ainsi que les hypothèses de travail utilisées pour ce calcul ;
- le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation, notamment en terme de maintenance, de disponibilité et de type de combustible envisagé ;
- l'évaluation des économies d'énergie ;
- l'estimation du coût économique et du temps de retour.

☐ **Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée**☐ **Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.**☐ **Autre**

Description de la pièce jointe :

**Remarque :**

Les pièces justificatives des données techniques ne doivent pas être fournies systématiquement avec la déclaration PEB finale. Celles-ci doivent être conservées par le responsable PEB pendant 5 ans. Les différentes pièces justificatives devront être présentées à l'Administration sur simple demande de celle-ci pendant ce délai de 5 ans.

Nombre TOTAL de documents joints

**4. Déclarations sur l'honneur et signatures****Déclarant 1**

Je soussigné(e), Marle Arthur

représentant légal pour : SPRL Maisons Baijot

domicilié(e) / établi(e) Rue de Malvoisin 38 à 5575 Patignies

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB et d'électromobilité.

Date : 23 / 07 / 2025

Signature : \_\_\_\_\_

**Responsable PEB 1**

Je soussigné(e), Burnon Samuel

Numéro d'agrément : PEB-00494

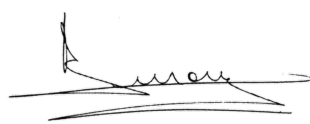
représentant légal pour : SRL Energy Safety

domicilié(e) / établi(e) Hemroulle 245 à 6600 Bastogne

assumant le rôle de : Responsable PEB, Auteur d'EF

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB et d'électromobilité.

Date : 23 / 07 / 2025

Signature :  \_\_\_\_\_

## 5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :  
**Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;**
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.